

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Objet : La Léchère – Société Ugi’Ring – demande d’autorisation environnementale –  
Contribution à l’enquête publique en cours.

Madame la commissaire enquêtrice,

Au vu :

- Des enjeux majeurs de santé publique inhérents au projet UGI-RING et de son classement en SEVESO seuil haut.
- Du manque de publicité faite pour la réunion d’information et de présentation du projet par les responsables d’UGI-RING organisée le 12 février 2024. Un tel projet, engageant à ce point l’avenir de la population locale, ne peut moralement pas se contenter d’une publicité et d’un affichage au minimum légal. La législation devrait, à mon sens, évoluer sur ce point.
- De la connaissance tardive de ce projet par la population due à ce manque de communication.
- De la masse des documents à consulter.

Je vous remercie de bien vouloir prolonger la durée de l’enquête publique en cours.

Comme beaucoup d’habitants de la commune, je n’ai pas eu le temps de lire les très nombreux documents adossés à l’enquête publique en ligne sur le site de la préfecture. (<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2/La-Lechere-Societe-Ugi-ring>)

J’ai donc décidé de tous les télécharger sur mon ordinateur au cas où je trouve un peu de temps pour les consulter.

Sur les 25 dossiers à télécharger dans la rubrique : « Dossier d’enquête » j’ai pu télécharger sans difficulté 24 dossiers au format PDF. Seul le dossier intitulé [Télécharger Publique P7 Annexes](#) était au format ZIP. N’étant pas très doué en informatique, il m’a fallu ouvrir chaque document individuellement pour que je puisse les enregistrer. Cela m’a donné l’occasion de les lire.

Le dossier « Publique P7 Annexes » contient 13 fichiers. Les trois premiers fichiers contiennent les données en cas d’explosion interne des réservoirs.

Dans le premier fichier intitulé « A5a1\_Primarisk\_Explosion\_CPC\_Propane » les résultats page 3 indiquent que des « Effets irréversibles » seraient créés dans le « champ proche »

qui a un rayon de 46 m. Pouvez-vous me dire ce que l'on entend, dans ce contexte, par « Effets irréversibles ». Ces calculs sont illustrés page 4 par un graphique intitulé « Décroissance de la pression ». Pouvez-vous m'expliquer ce graphique car la ligne présentée sur le graphique ne montre aucune variation. Le même graphique avec une ligne constante est présent en page 4 du fichier intitulé « A5b\_Primaryrisk\_Explosion\_CPC\_CO », je vous remercie de me l'expliquer également.

J'ai voulu continuer à lire les dix autres fichiers présents dans le dossier « Publique P7 Annexes ». A ma très grande surprise **j'ai constaté que les dix fichiers qui, apparemment, contiennent les données en cas d'explosion par rupture partielle ou totale des lignes de gaz, sont entièrement en anglais.**

Plusieurs questions s'imposent :

- Le législateur a-t-il autorisé, sans traduction, la présence de documents en langue étrangère dans une enquête publique ?
- Si ce type de pratique n'a pas été autorisé par le législateur, au vu de l'importance des dits documents, ceci ne porte-t-il pas atteinte à la sincérité et à l'intégrité même de cette enquête publique ?
- Qui est en charge de vérifier les documents avant soumission à enquête publique ?
- Les services de l'Etat, les mêmes qui sont censés veiller à la sécurité sanitaire des citoyens en surveillant les installations SEVESO, ont-ils consulté ces documents ?
- Si les services de l'Etat ont consulté ces documents, ont-ils exigé qu'ils soient traduits en français avant la mise en enquête publique ?
- Si les services de l'Etat n'ont pas lu ces documents, **QUI** a réellement lu ces documents ?

La confiance ne se décrète pas par arrêté préfectorale, elle se construit.

Il me semble qu'il va nous falloir un peu plus de temps pour poser, avec sérieux et responsabilité, les fondations de cette confiance.

Les éléments ci-dessus sont ma participation à l'enquête publique si cette dernière s'était arrêtée le 17 mars 2024, comme initialement prévu. Je la conserve en l'état.

Madame la commissaire enquêtrice, je vous remercie d'avoir prolongé la durée de l'enquête publique de 15 jours, jusqu'au 31 mars 2024. Cette décision honore votre profession.

Ce délai supplémentaire permettra, à ceux qui le souhaitent, de s'exprimer et de poser des questions.

Les participations sont publiées après avoir été rendues anonymes et resteront accessibles, tout comme l'ensemble de l'enquête publique, pendant un an sur le site internet de la préfecture.

Ce délai supplémentaire me permet donc également de m'exprimer un peu plus sur l'impact crucial qu'aura ce projet sur notre vallée à court, moyen et long terme.

Comme beaucoup d'habitants, j'ai vite perçu les enjeux pour notre vallée tant sur le plan sanitaire, environnementale qu'économique.

Comme beaucoup d'habitant j'ai été très surpris de découvrir l'imminence de la réalisation d'un projet industriel classé SEVESO seuil haut au cœur de ma vallée.

Comme beaucoup d'habitant, je me suis demandé comment un tel projet pouvait-il nous être imposé sans qu'à aucun moment les habitants n'aient été intégrés dans le processus de décision.

Comme beaucoup d'habitants, j'ai été déçu par nos élus locaux donnant un avis favorable à un projet sans user d'un minimum de précaution quant à la recherche d'informations sur la nature même de ce projet.

Comme beaucoup d'habitants, je suis devenu méfiant et suspicieux lorsque l'industriel a organisé une réunion publique d'information le 12 février 2024 quasiment sans publicité. Cela tranche aujourd'hui avec la large diffusion dans nos boîtes aux lettres de tracts ventant tous les bienfaits de ce projet.

Comme beaucoup d'habitants, j'ai voulu en savoir plus sur ce projet.

Comme beaucoup d'habitants, il m'a fallu faire le tri et d'essayer d'y voir claire entre d'une part les intérêts d'un groupe industriel international, les intérêts de l'Etat dans sa politique de réindustrialisation, les intérêts de ma communauté de communes, les intérêts de ma commune (j'en oublie certainement) et d'autre part, les conséquences de ce projet sur ma santé, sur mon environnement et sur ma situation économique personnelle.

Et comme beaucoup d'habitants, peut-être, cela me semble bien compliqué de faire ce tri, noyé que je suis sous d'innombrables informations.

Alors j'ai essayé, comme beaucoup d'habitants ou pas, de voir ce projet en fonction de ce que je suis, ici, sur ce territoire, ce bout de montagne de Savoie. De voir si ce projet correspond à ce que je suis, à mes engagements de tous les jours, à mes combats, à ma vision du monde tel que je souhaiterai qu'il soit.

De voir :

- Si ce projet participe à ce que je souhaite en matière d'engagement et de maîtrise par la collectivité locale du développement économique de ma vallée.
- Si ce projet correspond à mes attentes démocratiques en tant que citoyen quant à la manière et la façon dont il a été conçu et construit.

Cette démarche m'a donc amené à faire les constats suivants :

- La mondialisation s'est emparée de notre industrie et seul le profit guide aujourd'hui les choix stratégiques. Notre vallée a été très durement touchée par la fermeture de Graftech et de Ferropem faisant apparaître un très fort sentiment d'impuissance dû à notre incapacité totale à maîtriser ou même à influencer des événements déterminants pour notre avenir.
- Aujourd'hui, l'économie des vallées d'Aigueblanche s'appuie sur quatre piliers de poids inégal, entre le ski alpin à Valmorel et Doucy, le thermalisme à La Léchère, l'industrie à Notre Dame de Briançon et le tourisme doux à Naves et Celliers.
- Avec le changement climatique, le ski alpin à Valmorel (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Valmorel>) et Doucy sont confrontés à des mutations importantes et l'emploi risque de ne plus être à la hauteur des décennies passées. Les départs des pistes sont bas et les hivers à venir, trop chauds, risquent de compromettre la fabrication de neige sans compter les besoins en eau qui exploseront.
- L'industrie offre sans aucun doute des emplois plutôt bien rémunérés mais c'est une activité polluante avec des conséquences réelles sur la qualité de l'air, la santé et l'environnement. En outre, notre vallée connaît, hélas, déjà le prix à payer lorsqu'une usine change du jour au lendemain de propriétaires, délocalise sa production ou ferme tout simplement.
- Plus qu'à Valmorel encore, le tourisme doux à Naves devrait faire sa mutation quant aux activités hivernales proposées. Dans 10 ans, le site du Tovet à 1500 m risque fort de se retrouver dans la situation du village de Grand Naves (1320 m) cet hiver avec un enneigement de quelques semaines seulement. A noter que le nombre d'emplois sur ce secteur est faible mais il a le mérite d'exister.
- Reste le thermalisme à La Léchère. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Station\\_thermale\\_de\\_La\\_L%C3%A9ch%C3%A8re-les-Bains](https://fr.wikipedia.org/wiki/Station_thermale_de_La_L%C3%A9ch%C3%A8re-les-Bains). C'est une activité qui est présente dans notre vallée depuis plus de 120 ans. Avec de nombreux emplois saisonniers, à l'année, directes et indirectes. Unique station thermale indépendante en Rhône-Alpes, sa gestion est confiée à une société d'économie mixte (SEM) « la société des eaux thermales de La Léchère » depuis 1985. Cette gestion locale est un atout majeur qu'il est impératif de conserver. **Il est temps que nous prenions enfin conscience que nous avons ici, chez nous, la dernière activité économique d'ampleur donc le développement ne dépend pas d'un consortium financier international mais bien de décisions locales, au sein de la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA).** Une instance dont les membres sont issus des élections municipales tous les 6 ans. La station thermale a une capacité maximale en ressource en eau de 9.000 curistes soit 900 curistes jours.

La moyenne avant COVID était de 6.000 curistes. En 2023, la fréquentation a été de 4.300 curistes. **La mise en délégation de service public (D.S.P) de la gestion de la station thermale est un aveu d'échec insupportable.** Il y a là un problème évident de management et de gouvernance. Pourquoi ne parvenons-nous pas à retrouver un management avec une ligne claire, emmenant avec lui l'adhésion des salariés sur un défi commun où chacun puisse y trouver son intérêt ? A présent, ce défi dépasse largement la gestion de la station thermale. Il nous appartient aujourd'hui de faire un choix personnel clair entre redresser la tête et se donner les moyens pour reconquérir des curistes ou subir l'implantation d'une usine SEVESO seuil haut.

- Alors oui, je préfère m'investir personnellement dans un défi collectif difficile si les objectifs correspondent à mes aspirations, à ce que je suis, à ce que je souhaite pour ma vallée. Une cure c'est 21 jours. 1000 curistes conquis c'est 21.000 nuitées en plus dans les hôtels, campings, locations particulières, 63.000 repas en plus dans les hôtels, restaurants, ou achats alimentaires dans les magasins locaux petits ou grands. 1000 curistes conquis c'est des emplois en plus, non délocalisables. Des emplois que l'on aura créés nous, grâce à nos compétences, à notre sens de l'accueil, à notre imagination, à notre travail, à notre persévérance collective pour changer l'image vieillotte d'une cure à La Léchère. **Prenons conscience aujourd'hui que le thermalisme à La Léchère n'est plus la 5<sup>ème</sup> roue du carrosse dans l'économie de la vallée mais bien une opportunité pour construire et maîtriser notre avenir et celui de nos enfants.**
- Alors non, je ne veux plus voir mourir mon potager nourricier parce qu'un arrêté préfectoral arbitraire, sous couvert de solidarité, coupe l'eau de nos bassins de montagne alors que la ressource existe. Solidarité avec les golfs que l'on autorise à arroser, et demain, solidarité avec UGI'RING pour éviter une baisse d'activité, le chômage partiel et un stockage trop important de matières premières dangereuses classées SEVESO seuil haut. **L'eau est un bien commun, universel, et doit bénéficier d'un régime d'exception, hors marchés, où les priorités de répartition sont décidées localement.**
- Concernant les rejets dans l'air, UGI'RING nous a parlé au début d'un projet expérimental, maintenant c'est un projet innovant. Mais quelles garanties UGI'RING peut nous donner quant à la nature exacte des rejets vu que l'innovation réside en la fusion d'un mélange où seuls les rejets issus de la fusion individuelle de ces éléments ont été réellement testés. Si des capteurs sur la qualité de l'air sont installés dans la vallée, cela sera une très bonne chose. Mais les emplacements de ces capteurs et la liste des polluants recherchés seront-ils décidés en collaboration avec une ONG environnementale reconnue pour n'avoir aucun lien avec l'industrie ? Ces analyses commenceront-elles une année pleine avant la mise en service de l'usine afin d'avoir des données de références solides ? Chaque habitant pourra-t-il consulter ces résultats en temps réel sur le site internet de la mairie par exemple ?

La gestion de ces données et l'entretien de ces capteurs seront-ils confiés à un organisme indépendant ? Qui aura la responsabilité d'identifier la cause et l'auteur des dépassements de seuils ? Même si l'initiative d'installer des capteurs permanents va au-delà de ce que demande la loi, le financement et l'entretien de ces capteurs ne devraient-ils pas, au moins pour moitié, être supportés par UGI'RING ? En cas de dépassement des seuils autorisés, qu'elle est la procédure actuellement prévue par la loi et surtout quels sont les délais de réaction ? En cas d'infraction répétée, quelles sont les montants des amendes prévus actuellement par la loi ? Sachant qu'UGI'RING fournira la quasi-totalité de la matière première à UGI'TECH, une diminution ou un arrêt de la production d'UGI'RING, pour cause de dépassement des seuils, est peu crédible vu les impacts économiques que cela causera par ricochets sur UGI'TECH (1000 salariés). En cas de dépassement des seuils par des polluants communs avec l'industriel voisin TOKAI COBEX, ne risque-t-on pas que chacun se renvoie la responsabilité de ces dépassements ? Enfin, si la loi prévoit la formation et/ou le renfort des pompiers amenés à intervenir en cas d'accidents spécifiques SEVESO, la charge financière qu'il en résulte ne devrait-elle pas incomber à UGI'RING et non à la collectivité ?

- Pour 50 emplois créés par UGI'RING (peut-être 100 d'ici la fin de la décennie) combien d'emplois directs et indirects seront perdus, victimes de la baisse de fréquentation directement liée à l'installation d'une usine SEVESO à 300 m de la station thermale ? Dire que l'installation d'UGI'RING n'aura aucun impact négatif sur la fréquentation de la station thermale est malhonnête. Une étude sérieuse d'impact sur ce sujet a-t-elle seulement été menée ? Les machines d'UGI'RING sont délocalisables pas les sources thermales de La Léchère. Le bon sens veut que, de préférence, nous n'achetons pas notre maison à proximité d'une usine SEVESO, nous n'envoyons pas nos enfants dans une école à proximité d'une usine SEVESO, et nous ne choisissons pas non plus de passer 3 semaines de cure à côté d'une usine SEVESO, de préférence.
- Apparemment, dans notre vallée, les industriels ne communiquent pas beaucoup plus lorsqu'ils ferment les usines que lorsqu'ils les ouvrent. Dans un cas comme dans l'autre, envers les ouvriers comme envers les habitants, il n'y a pas de respect.

Un tel projet ne peut pas et ne doit pas être imposé à la population des vallées d'Aigueblanche. Ce projet impacte l'avenir à long terme de notre vallée. Ce projet ne peut pas se contenter de l'aval d'un vote au conseil municipal de La Léchère et d'un vote au conseil communautaire des vallées d'Aigueblanche car ces représentants n'ont tout simplement pas été élus pour cela. Ce projet ne faisait pas partie du débat démocratique qui s'est déroulé avant les élections.

Nous devons, par référendum, donner la possibilité à chaque citoyen des vallées d'Aigueblanche de se prononcer en conscience sur l'avenir de son territoire. Ne pas le faire encouragerait, entre autres, le recours à des actions judiciaires légitimes mais fratricides.

Madame la commissaire, je suis un enfant d'une république démocratique, la France.

Si l'on me demandait d'être l'un des trois mots qui sont inscrits sur le fronton de nos mairies, je serai la liberté. Car nous pouvons être égaux dans la misère et fraternel sous le joug de l'oppression, mais nous ne pouvons pas rester libre sans être les obligés de légalité et de la fraternité.

République et démocratie sont la France. J'espère ne jamais à avoir, un jour, à faire le choix.